



C'EST POSSIBLE CRÉER SON EMPLOI POUR REBONDIR

Geneviève, Patricia, Yves et Marie-Anne se sont lancés dans l'aventure de la création d'entreprise. Un parcours complexe qui nécessite souvent d'être accompagné. Voici des clés pour (re)-démarrer d'un bon pied.

JEAN-CHRISTOPHE MARTINEAU. PHOTOS VALÉRIE COUTERON

Les seniors tentés par la création d'entreprise, Vincent Dubost les connaît bien. « Ils représentent 20 % des projets que nous soutenons », explique le coordinateur de la Boutique de gestion des Yvelines. En 2011, ce réseau associatif a permis le lancement ou la reprise de 17 000 entreprises. « Passé cinquante ans, monter sa propre affaire devient souvent l'unique voie d'accès au travail, constate Vincent Dubost. Les seniors ne manquent pas d'atouts. Ils ont moins de contraintes familiales, ont de l'expérience et un réseau professionnel très utile, poursuit-il, mais ils doivent être conscients qu'ils vont devoir travailler en solitaire et que cela n'entraîne pas un revenu immédiat... »

Soyons clairs, une fois trouvée LA bonne idée, c'est-à-dire celle qui séduira la clientèle, le parcours du combattant ne fait que commencer. Il faut d'abord déterminer la forme juridique et le statut les plus adaptés : entrepreneur indépendant ou salarié. À chaque statut, correspondent des réglementations fiscales et sociales spécifiques. « Mais, quelle que soit l'option choisie, le montage financier et l'étude de marché se préparent avant la création

et non pas après. Se lancer sans étude de marché, c'est prendre 100 % de risques », rappelle Vincent Dubost. Mieux vaut donc être épaulé avant de sauter le pas. Une dizaine d'associations et d'organismes (voir page suivante) se sont donné pour mission de guider les candidats entrepreneurs. Des soutiens utiles !

Statut d'indépendant ou « portage salarial »
Patricia Walton a choisi, elle, d'être indépendante. À 55 ans, elle a créé une pension pour chats dans le Lot-et-Garonne. « Je suis allée à la chambre de commerce de Marmande, où un conseiller m'a aidée à réaliser un budget prévisionnel. Il m'a parlé de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), que j'ai contactée parce que ma banque ne voulait pas me financer. Mon dossier de crédit a été accepté et j'ai pu me lancer en 2011, raconte-t-elle. Mais, ce qui est précieux, c'est qu'au-delà du prêt j'ai trouvé à l'Adie une personne qui me suit dans mon projet, et cela change tout ! »

Ceux que le statut d'indépendant rebute, peuvent opter pour le « portage salarial », une formule adaptée aux professions



GENEVIÈVE PRIQUET,
RESTAURATRICE À VENDOIRE,
un village du Périgord, où elle a pu s'engager
dans ce métier nouveau pour elle, même si elle
a été cuisinière pour des particuliers durant
dix ans au Québec. Sa réussite se construit aussi
grâce aux soutiens qu'elle a su trouver auprès
d'une association et de la commune.

non manuelles (informaticien, juriste, conseiller en marketing, logisticien...). De quoi s'agit-il? La personne effectue une mission pour une entreprise qu'elle a elle-même démarchée, en étant salariée d'une société de portage (il y en a 300 en France) qui se charge, elle, de facturer la prestation au client. La rémunération est ensuite reversée au « porté » sous forme de salaire, après déduction des charges sociales et d'une commission.

30000 personnes en France ont choisi cette voie. C'est le cas d'Yves Deroubaix, 64 ans, « porté » par la société ACPI. Après une carrière artistique, il s'est reconverti dans la formation, spécialisé dans les techniques d'entretiens téléphoniques. « J'ai d'abord été consultant indépendant et puis, à 50 ans, j'ai découvert le portage. Ce fut une libération pour moi... Fini le stress de la gestion administrative : les charges sociales, la facturation, les relances, détaille-t-il, je peux me concentrer sur le cœur de mon métier, prospecter des clients, les fidéliser. »

Goût d'entreprendre et économie solidaire

Le portage existe aussi sous forme coopérative : ce sont les coopératives d'activités et d'emploi (CAE). Elles mêlent le goût d'entreprendre et l'économie sociale et solidaire. Marie-Anne Bire, 64 ans, est membre de la coopérative parisienne Coopaname. Elle y développe deux activités. D'abord, le conseil en « relocation » : elle prospecte pour le compte de sociétés qui veulent reloger leurs salariés mutés en région parisienne. Ensuite, l'enseignement : elle donne des cours particuliers de français et de maths. « Coopaname, c'est le principe du portage salarial, mais dans un esprit coopératif : chaque personne est écoutée et accompagnée par des conseillers, des comptables, des juristes. C'est un vrai soutien ! »


SE RENSEIGNER

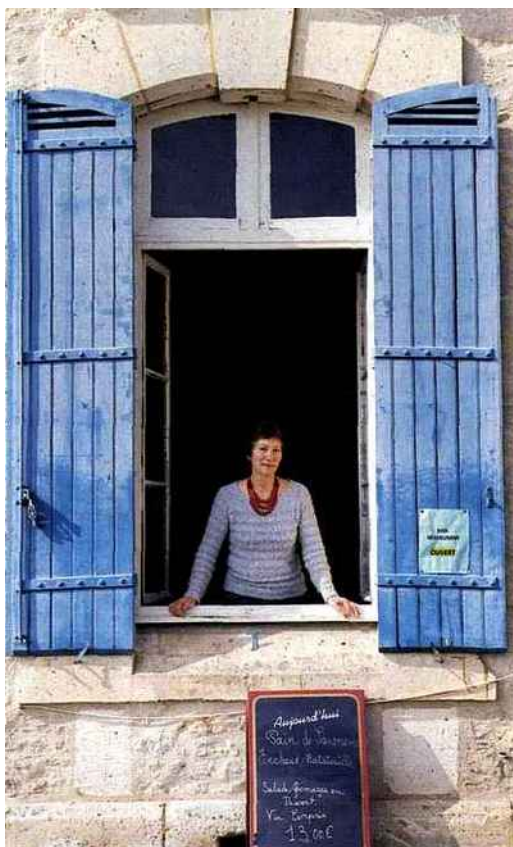
Les Boutiques de gestion. Tél. : 0143205487. www.bge.asso.fr

Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) :
www.adie.org

Professionnels de l'emploi en portage salarial (PEPS) :
www.peps-syndicat.fr

Coopératives d'activités et d'emploi, réseau Coopérer pour entreprendre. Tél. 0142634771 www.cooperer.coop

 **SUR LE WEB** Retrouvez tous les sites utiles pour créer votre emploi sur notretemps.com Rubrique Retraite - Emploi



LA CUISINIÈRE RETOURNE À L'ÉCOLE

ÉPAULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE, GENEVIÈVE PRIQUET A REPRIS UN RESTAURANT DANS UN VILLAGE DU PÉRIGORD. RENCONTRE AVEC UNE AUBERGISTE HEUREUSE.

Une chaude lumière baigne la cuisine de l'École, le petit restaurant de Geneviève Priquet installé dans l'ancienne « communale » du village de Vendoire, en Dordogne. Il est 10 heures et la grande dame aux yeux noisette prépare les entrées du service de midi. Le téléphone sonne.

« Des Anglais qui réservent pour demain soir. Ils raffolent des plats du terroir. Sur ce plan, dans le Périgord, nous sommes gâtés! » glisse-t-elle, un sourire radieux aux lèvres. Geneviève Priquet a ouvert son établissement en novembre 2012 avec l'appui de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) et de la commune, soucieuse de maintenir un commerce dans le village. À 64 ans, elle n'est pas du métier. Longtemps, elle fut la collaboratrice, non salariée, de son époux, assureur dans la région. Après son divorce, elle a vécu dix ans au Québec, exerçant, entre autres métiers, celui de cuisinière pour les particuliers. Et puis, un jour, rattrapée par le mal du pays, elle est rentrée. Sans un sou vaillant. « Quand j'ai su que le restaurant était à reprendre, j'ai saisi l'opportunité! » lâche-t-elle. Mais comment obtenir un prêt bancaire quand ses seules ressources proviennent du RSA? Geneviève Priquet contacte alors l'antenne départementale de l'Adie et dépose un dossier de micro-crédit. Accepté. « Ils m'ont prêté 6000 euros et j'ai pu m'équiper. Dès le début, j'ai été accompagnée et je le suis encore. Mon conseiller passe tous les quinze jours pour faire le point », précise-t-elle. Geneviève Priquet a opté pour le statut d'auto-entrepreneur. « Cela me convient pour démarrer. Pour l'instant, tout ce que je gagne sert à rembourser les emprunts. Mais je n'ai pas de gros besoins. Cette aventure est une renaissance pour moi, poursuit-elle, je suis fière d'avoir franchi cette marche seule! » ■